



## CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 décembre 2022

\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Monsieur Maxime CAFFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4<sup>o</sup> adjoint, Madame Marie PE, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Yves SERVOIS.

**Absents Excusés** : Madame Caroline JAY 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Virginie RECART 3<sup>ème</sup> adjointe, Madame Christel PAGEOT, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Joël BONHOMME.

**Procuration** : Madame Caroline JAY à Monsieur Mickaël PIONETTI, Madame Virginie RECART à Madame Marie PE, Monsieur Joël BONHOMME à Monsieur Patxi LUBERRIAGA et Madame Christel PAGEOT à Madame Sylvie POMMIES.

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie POMMIES

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Date de l'affichage : 7 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Nombre de membre ayant une procuration : 4

### **Ordre du jour** :

■ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2022 ;

### ■ **Délibérations à l'ordre du jour** :

- 01 – Modification du cahier des charges du lotissement artisanal de la Gare

### ■ **Questions diverses**

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

**Madame Sylvie POMMIES** propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

## Délibérations à l'ordre du jour :

### 01 – Modification du cahier des charges du lotissement de la zone artisanale de la Gare

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 des 7 terrains du lotissement de la zone artisanale de la Gare sont passés en zone UC au PLUi-H.

Afin de mettre en conformité, le cahier des charges avec le document d'urbanisme, il y a lieu de modifier les articles 12 et 30 en ce sens :

§ Article 12 : Le mode d'occupation suivra les règles d'urbanisme en vigueur (PLUi-H) au moment du dépôt de la demande d'autorisation d'occupation des sols

§ Article 30 : supprimer l'alinéa 1 de l'article 30 qui interdit la vente de tout terrain non construit

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la procédure pour modifier le cahier des charges qui est obsolète.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

Le Maire,  
Hervé DARRIGADE

